



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

N° Spécial

27 juillet 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCL du 27 juillet 2020

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL-BRGE- CDAC n° 2020-114	22.07.2020	Avis DCL-BRGE-CDAC n° 2020-114 du 22 juillet 2020 relatif à la création d'un ensemble commercial au sein de la ZI du Val de Seine à Villeneuve la Garenne	3

Avis DCL-BRGE-CDAC n° 2020-114 du 22 juillet 2020 relatif à la création d'un ensemble commercial au sein de la ZI du Val de Seine à Villeneuve la Garenne

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 22 juillet 2020 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** le décret du 22 août 2017 portant nomination de M. Vincent BERTON en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- VU** le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial au sein de la ZI du Val de Seine à Villeneuve la Garenne, reçue dans mes services le 10 mars 2020, et enregistrée sous le numéro 92.20.03 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2020, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Sous la présidence de Monsieur Vincent BERTON, Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

- M. Rachid TAYEB**, représentant de M. Patrick JARRY, maire de Nanterre;
M. André MANCIPOZ, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
M. Pierre BECK, association **UFC Que Choisir** ;
M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Frédéric RARCHAERT, représentant de M. Pascal PELAIN maire de Villeneuve-la-Garenne en tant que maire de la commune d'implantation du projet ;

M. Abdelaziz BENTAJ représentant de M. Pascal PELAIN maire de Villeneuve-la-Garenne en tant que représentant des maires du département ;

M. Patrick PONTHER, Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine ;

Assistés des représentants de l'administration :

- *M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections*

- *Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA*

- *Mme Camille MADOIRE, DRIEA*

Considérant que l'objet de la demande consiste en la création d'un ensemble commercial de 1 300m² de surface de vente répartis entre un magasin alimentaire de l'enseigne Aldi de 1250m² et une boulangerie de la franchise Ange de 50m² ;

Considérant que le projet pourrait renforcer le dynamisme du tissu économique de Villeneuve-la-Garenne ;

Considérant que ce projet répond à un réel besoin dans une zone industrielle dense avec très peu d'offre de restauration ;

Considérant que ce projet aura un impact limité sur la qualité du trafic à proximité du site ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. Frédéric RARCHAERT, représentant de M. Pascal PELAIN maire de Villeneuve-la-Garenne, en tant que maire de la commune d'implantation du projet ;

M. Abdelaziz BENTAJ, représentant de M. Pascal PELAIN maire de Villeneuve-la-Garenne, en tant que représentant des maires du département ;

M. Rachid TAYEB, représentant de M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

M. André MANCIPOZ, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine.

S'est abstenu :

Néant ;

A voté contre la réalisation du projet :

Néant ;

Absents :

M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris
Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;
M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs ;
M. Mohamed GNABALY, maire de l'Île Saint Denis ;
Mme Colette SCHEYDER, association Environnement 93.

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la société AXIOM DEVELOPPEMENT, de création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 1300m² répartis entre une boulangerie de la franchise ANGE de 50m² et un magasin alimentaire sous l'enseigne ALDI de 1250m², au sein de la Z.I. du Val de Seine à Villeneuve la Garenne.

Nanterre, le 22 juillet 2020

**Le Secrétaire Général,
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département,**

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>